



## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° EMP-2021-22

AN97120210512060

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet de la Guadeloupe.

Transmis

Au représentant de l'Etat

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Basse-Terre le 12 mai 2021

Visé Le : 17 mai 2021

MME Denise B...  
Présidente du Centre de Gestion



Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture et sur son site [www.cdg971.com](http://www.cdg971.com), rubrique "bourse de l'emploi".

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V971210400278650001	Directeur gal. des services	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	Erreur matérielle (doublon)	35h00	Commune de Gosier 97190 Gosier	01/07/2021	97120210421790
V971210400280740001	Directeur gal. des services	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	Erreur matérielle (doublon)	35h00	Commune de Gosier 97190 Gosier	01/07/2021	97120210429877

Accusé de réception en préfecture  
971-289710022-20210517-EMP-2021-22-AR  
Date de réception préfecture : 17/05/2021